



Système de pergola à lames orientables

Garantie

Couverture de la garantie : Notre obligation en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de toute pièce ou composante fabriquée par Sunspace qui est jugée défectueuse pendant les périodes de garantie applicables décrites ci-dessus.

Si la réparation ou le remplacement de la pièce défectueuse s'avère excessivement coûteux, le fabricant pourra, à sa discrétion, rembourser le prix d'achat du produit faisant l'objet de la réclamation.

Cette garantie ne s'applique pas aux produits endommagés ou jugés défectueux à la suite d'une mauvaise manipulation, d'une utilisation inadéquate, d'un entretien inadéquat, ni aux dommages résultant des conditions du site ou de travaux effectués par des tiers.

Limitation de la garantie : Sunspace n'est pas responsable des dommages indirects, punitifs, particuliers, accessoires ou consécutifs, ni des pertes que le consommateur pourrait subir ou encourir relativement à ce produit ou à son utilisation.

Procédure de réclamation : Si une réclamation au titre de la garantie s'avère nécessaire, veuillez envoyer la pièce défectueuse (lorsque cela est possible) ou demander une inspection auprès de l'entrepreneur ayant effectué l'installation.

Si la pièce est jugée défectueuse, une pièce de remplacement neuve vous sera fournie sans frais (transport payable à la réception).

Sunspace Modular Enclosures Inc.
300 Toronto Street
Newcastle, Ontario, CANADA
L1B 1C2
1-800-755-3365

Les pergolas Sunspace sont conçues comme une couverture de patio pour votre cour arrière. Notre système de pergola en aluminium peut être installé directement sur votre maison ou comme structure autoportante.

Ce système est construit pour résister aux conditions météorologiques extrêmes. Résistant à la corrosion et aux rayures dans des conditions

Garantie du système de pergola à lames orientables

Sunspace Modular Enclosures Inc. (le fabricant) garantit à l'acheteur d'origine que les matériaux et la fabrication sont de qualité supérieure, conformément à cette garantie limitée non proratisée.

Profitez de la flexibilité de notre pergola : transformez facilement votre espace pour profiter pleinement du soleil ou fermez les lames d'une simple pression sur un bouton.

- **Garantie de la structure : 20 ans**

Nous garantissons que la structure de votre pergola offrira un rendement normal pendant une période de 20 ans.

- **Garantie du moteur et de la télécommande : 5 ans**

Nous garantissons que le moteur et la télécommande de la pergola offriront un rendement normal pendant une période de 5 ans.

- **Garantie de l'éclairage DEL : 3 ans**

Nous garantissons que le système d'éclairage DEL de la pergola offrira un rendement normal pendant une période de 3 ans.

- **Non couvert par la garantie**

Toutes les conditions existantes du site.

La qualité d'exécution des travaux, l'installation et les matériaux d'installation fournis ou réalisés par des tiers.

Les matériaux qui ne sont pas fabriqués par Sunspace ne sont pas couverts par cette garantie Sunspace ni par toute garantie implicite associée.

Les dommages causés par des insectes, des gardons (cafards), la condensation entre les vitrages (buée ou vitrage embué), le PVC, le vinyle ou les surfaces peintes ne sont pas couverts.

L'entretien visant à retirer les débris de l'extérieur doit être effectué pendant toute la durée de vie de l'installation.

- **Pour faire une réclamation, les éléments suivants seront requis :**

- Une copie du contrat d'achat original.
- Des photos des dommages ou de la zone concernée par la réclamation de garantie.

